



12 rue Saint Louis  
35000 Rennes  
[parentsetfeministes@gmail.com](mailto:parentsetfeministes@gmail.com)  
06.43.69.27.45

A l'attention de M. Gabriel Attal  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

*Paris, le 8 février 2024*

Monsieur le Premier Ministre,

Parents & Féministes est une association loi 1901 engagée pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et l'éducation. Créée il y a cinq ans, notre association est soutenue par la Fondation des Femmes, l'ARS Bretagne et la CAF.

Notre association est force de proposition sur les congés parentaux et le service public de la petite enfance. Nous avons été auditionné.e.s par les cabinets d'Aurélien Taquet et de Jean-Christophe Combe, ainsi que par les rapporteuses de la concertation sur le service public de la petite enfance, Mmes Laithier et Domingo.

A travers ce courrier, nous souhaitons évoquer les annonces faites par Emmanuel Macron et le gouvernement, annonçant une réforme du congé parental. Si nous accueillons favorablement la perspective d'une revalorisation du congé parental dans l'absolu, celui-ci n'étant pas satisfaisant en l'état actuel, les premières annonces du gouvernement nous préoccupent.

### **Nos cinq principaux points de vigilance :**

**1. Cadrage budgétaire et étude d'impact.** Nous craignons que la réforme ne soit d'abord une nouvelle réforme d'économie budgétaire, s'ajoutant à celle réalisée avec la réforme de 2014. A budget constant, la réforme impliquerait forcément un transfert de moyens. Schématiquement, le risque est qu'une réforme favorable aux pères et aux couples biactifs bien insérés économiquement soit financée par des économies sur les droits de femmes plus précaires. Ce jeu de vases communicants n'est pas acceptable : le gouvernement doit assumer qu'une réforme des congés parentaux ne peut pas se faire à budget constant. Ce manque de transparence sur les enjeux budgétaires empêche la société civile de formuler des propositions constructives et réalistes.

**2. Impact sur l'indemnisation des congés maternité et paternité actuels.** Les premiers éléments de langage laissent penser que l'indemnisation de ces congés pourrait être alignée sur le nouveau congé de naissance, donc revue à la baisse. Il convient de lever rapidement toute ambiguïté à ce sujet. Au contraire, ces congés doivent être maintenus et leur indemnisation renforcée.

**3. Absence d'annonces sur l'extension du congé de paternité et d'accueil du jeune enfant, en particulier sur la part obligatoire de celui-ci.** L'extension de ce congé à 28 jours en 2021 était un pas en avant nécessaire mais insuffisant. La maternité continue de générer des inégalités professionnelles et domestiques entre les femmes et les hommes, qui pourraient être atténuées si tous les parents avaient les mêmes devoirs parentaux, grâce à des congés plus égalitaires.

Les politiques publiques doivent cesser de promouvoir un modèle familial traditionnel basé sur un parent principal et un parent secondaire. Le modèle français, qui prétend être fondé sur la liberté de choix des familles, repose en réalité sur le travail maternel comme variable d'ajustement, et cela doit changer.

Concrètement, nous demandons que la part obligatoire du congé de paternité et d'accueil du jeune enfant passe rapidement à **huit semaines**, soit la même durée que la part obligatoire (interdiction d'emploi) du congé maternité, et que la durée totale de ce congé (parts obligatoire et facultative) tende à terme vers la même durée que le congé maternité total.

Ce n'est **pas seulement une question de droits pour les pères, mais avant tout un enjeu d'égalité face aux responsabilités parentales**, ce qui améliorerait par effet collatéral la santé des mères en post-partum et renforcerait leur droit à récupérer après un accouchement - un droit aujourd'hui entravé.

**4. Crise du secteur de la petite enfance.** Le Président de la République a mis en avant l'éloignement des femmes du marché du travail pour justifier ses annonces sur les congés parentaux. Or, les difficultés d'accès à des solutions de garde constituent aujourd'hui une redoutable trappe à inactivité, bien avant le congé parental. Un consensus s'accorde pour dire qu'il manque environ 200 000 places d'accueil.

La pression sur les familles va s'accroître à court terme : selon la Convention d'Objectifs et de Gestion de la CNAF, le taux de couverture en modes d'accueil va stagner voire baisser d'ici 2027. A cela s'ajoute le recul de l'âge de départ en retraite, qui va restreindre la garde par les grands-parents, pour les familles qui font ce choix. Une réforme déconnectée de ces réalités ne ferait qu'aggraver la situation. Cela nous semble irresponsable et peu conforme aux **engagements de campagne d'Emmanuel Macron sur le droit opposable au mode de garde**.

Derrière les chiffres, le service public de la petite enfance est **beaucoup plus qu'un enjeu de garderie**. C'est un maillon du soutien à la parentalité. Les métiers de la petite enfance doivent être revalorisés. Les conditions d'accueil des enfants doivent être de qualité, pour garantir à tous les enfants le droit de grandir dans de bonnes conditions.

**5. Plus court, mais pas trop court !** Le raccourcissement de la durée du congé parental à six mois constituerait une coupe brutale, a fortiori dans ce contexte de crise du secteur de la petite enfance. Six mois, c'est inférieur aux propositions faites par la plupart des rapports institutionnels sur ce sujet.

D'ores et déjà, des précisions s'imposent pour clarifier les termes du débat :

- Quel sera le montant de la rémunération du congé plus court et "mieux rémunéré" ? Nous préconisons une indemnisation au moins équivalente au niveau de l'assurance chômage (pour éviter d'inciter à des sorties de l'emploi), avec un plancher minimal, et un plafond suffisamment haut pour être incitatif pour tous les parents.
- Le nouveau congé de naissance de six mois inclurait-il les actuels congés maternité/paternité ? Le cas échéant, le droit au congé parental pourrait passer de 24 mois à 1,5 mois pour une femme attendant un troisième enfant. Nous y sommes défavorables : si un nouveau congé est créé, il doit prolonger et non remplacer les congés maternité/paternité.
- La durée de six mois concerne-t-elle la durée d'indemnisation (PrePaRe), ou bien aussi le droit de suspendre son contrat de travail (congé parental d'éducation, indemnisé ou non) ? Nous pensons qu'il faut conserver la garantie de retrouver son emploi après un congé long, qu'il soit choisi ou subi.

Ceci étant posé, ça n'est pas à nous de formuler une proposition de nombre de mois, et ce serait d'ailleurs impossible de le faire sérieusement, en l'absence d'éléments de cadrage budgétaire publiquement partagés et réalistes.

**Nous abordons la réforme proposée comme une réforme de transition** : les attentes sociales des parents évolueront si le modèle général évolue (partage des tâches plus égalitaire grâce à des congés plus égalitaires, moindre pression sur les modes de garde). Nous vous invitons à réexaminer la proposition faite par Aurore Bergé de **faire cohabiter le nouveau congé de naissance, plus court et mieux rémunéré avec l'actuel congé parental, qui prendrait le relais**. Ce modèle à trois niveaux fait partie des solutions qui nous semblent réalistes dans cette phase transitoire. Cela laisserait le temps d'évaluer les effets des réformes (notamment en termes d'impact sur le coût de la maternité et sur le partage des tâches parentales entre les coparents) et de résoudre la crise du secteur de la petite enfance, avant d'éventuellement réformer à nouveau.

Au-delà de l'enjeu du nombre de mois, nous vous invitons à inclure de manière plus centrale les ambitions suivantes dans votre réflexion :

- Ne pas faire de la maternité une trappe à pauvreté pour les femmes précaires. Du point de vue de la lutte contre la pauvreté, la réforme des congés parentaux s'inscrit dans le contexte plus large des réformes sociales en cours (RSA, ASS, assurance chômage, retraites).
- Adapter le congé parental aux familles monoparentales, en envisageant notamment un droit de transfert de la part du co-parent absent vers le parent principal et/ou à un proche de leur choix.

- Inclure davantage de flexibilité dans les congés parentaux consécutifs aux congés maternité et paternité obligatoires, en particulier pour la première année de l'enfant, pour favoriser la reprise progressive du travail : promouvoir le droit au temps partiel choisi (pas seulement des mères mais aussi des pères !), permettre des fractionnements des congés parentaux, intégrer en droit du travail français la notion européenne de "droit de demander" (*right to request*), etc. La rigidité de l'actuel congé parental ne correspond pas aux réalités des familles : toute naissance vient avec sa part de tâtonnements et d'imprévus, les familles n'ont pas les mêmes attentes pour l'accueil d'un enfant, et ces attentes varient d'une naissance à l'autre au sein d'une même famille.

**En résumé, nous préconisons d'agir simultanément sur trois leviers** : une réelle revalorisation du congé parental, une extension du congé de paternité et d'accueil du jeune enfant, et un investissement dans le service public de la petite enfance.

Au-delà des congés parentaux, nous sommes à votre disposition pour évoquer la manière dont **d'autres politiques publiques ont un impact sur les obstacles au désir d'enfants : logement, environnement, qualité des services publics de l'éducation et de la santé, droit des enfants.**

Afin d'évoquer de manière approfondie l'ensemble de ces points, nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous ou votre cabinet, et nous vous invitons à inclure les associations de défense des droits des femmes dans vos concertations.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre très haute considération.

Bianca Brienza  
Présidente de Parents & Féministes

Elsa Foucraut  
Trésorière de Parents & Féministes

Violaine Dutrop  
Membre active de Parents & Féministes  
et autrice de "Maternité, Paternité, Parité" (éditions du Faubourg, 2021)

Annexes :

- Courriers adressés à M. J-C. Combe, Mmes A. Bergé, E. Borne et B. Couillard.
- Communiqués sur le service public de la petite enfance (juin et octobre 2023)
- Tribune "28 jours ça ne suffit pas : pour des congés parentaux égaux" (Libération, Juillet 2023).
- Tribune "Bâtir un service public de la petite enfance est un enjeu féministe" (Libération, octobre 2022)